

**1. Pouvoir adjudicateur**

1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur:*

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:**  
**Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne**  
**Service organisateur/Entité organisatrice:**  
**Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne**  
**Laboratory of Integrative Systems Physiology**  
**(LISP)**

**Prof. J. Auwerx**  
**Bâtiment SV - Station 18**  
**1015 Lausanne / CH**

1.2 *Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:*

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne  
 Direction de la recherche  
 Jean-Bernard Luther  
 Pavillon A - Station 5  
 1015 Lausanne / CH  
 E-mail: jean-bernard.luther@epfl.ch

1.3 *Délai souhaité pour poser des questions par écrit:*

01.05.2009  
 Remarques: - Toutes les questions relatives au cahier des charges et au marché doivent être posées par écrit (e-mail).  
 - Passé le délai susmentionné, il ne sera plus répondu aux questions.

1.4 *Délai de clôture pour le dépôt des offres:* **18.05.2009**

1.5 *Genre de pouvoir adjudicateur:* Organisations de droit public de la Confédération

1.6 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte

1.7 *Genre de marché:* Marché de fournitures

**2. Objet du marché**

2.1 *Genre du marché de fournitures:* Achat

2.2 *Titre du projet du marché:*

**Robotic liquid handling workstation dedicated to genomics**

2.3 *Référence / numéro de projet:* 0901-2621

2.4 *Vocabulaire commun des marchés publics:* 38950000

Matériel pour réaction en chaîne à la polymérase (PCR)

2.5 *Description détaillée des produits:* L'EPFL envisage d'acquérir une plateforme de pipetage robotisée pour le laboratoire de physiologie intégrative et des systèmes (LISP) de la Faculté des sciences de la vie.

Cet appareillage permettra de répondre aux besoins du LISP en matière de:

- Extraction d'ADN à partir d'échantillon de souris (échantillons d'oreilles ou de queues), de PCR en point final et de génotypage de souris génétiquement modifiées par PCR classique
- Extraction d'ARNm à partir de tissus de souris ou de culture de cellules, quantification des ARNm, quantification des ARNm, production de cDNA par reverse transcription et quantification par PCR en temps réel (qPCR)

2.6 *Lieu de la fourniture:* Voir cahier des charges.

2.7 *Marché divisé en lots / en plusieurs marchés?* Non

2.8 *Des variantes sont-elles admises?* Oui

2.9 *Des offres partielles sont-elles admises?* Oui

2.10 *Délai de livraison:* Sans indications

Indications: Second semestre 2009

**3. Conditions**

3.1 *Conditions générales de participation:* Voir cahier des charges.

3.2 *Cautions / garanties:* Aucune

3.3 *Conditions de paiement:* Voir cahier des charges.

3.4 *Coûts à inclure dans le prix:* Voir cahier des charges.

3.5 *Communautés de soumissionnaires:* Exclues

3.6 *Sous-traitant:* Sans indications

3.7 *Critères d'aptitude:* conformément aux critères cités dans les documents

3.8 *Justificatifs requis:* conformément aux justificatifs requis dans le dossier

3.9 *Critères d'adjudication:* conformément aux critères cités dans les documents

3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres:* Sans indications

3.11 *Langues acceptées pour les offres:* Français, Anglais

3.12 *Validité de l'offre:* 120 jours à partir de la date limite d'envoi des offres

3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres:*

**www.simap.ch**,  
 ou **www.fosc.ch**  
 Langue(s) du dossier d'appel d'offres: Anglais

**4. Autres informations**

4.1 *Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC:* Aucune

4.2 *Conditions générales:* Voir cahier des charges.

4.3 *Négociations:* Demeurent réservées

4.4 *Conditions régissant la procédure:* - Les entreprises intéressées doivent s'inscrire sur le serveur www.fosc.ch et télécharger elles-mêmes le cahier des charges et ses annexes, à la même adresse.

- L'acquisition se fera sous réserve de l'avancement du projet et de la disponibilité des crédits.

- Afin de garantir l'actualité de l'information et l'égalité de traitement entre les soumissionnaires, seuls les documents remis après la date de publication de l'appel d'offres dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) seront pris en considération dans l'évaluation des offres.

- Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection du travail, des conditions de travail des employées et employés de même que l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 *Autres indications:* Sans indications

4.6 *Organe de publication officiel:* Sans indications

4.7 *Indication des voies de recours:* Conformément à l'art. 30

LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 3000 Berne 14. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

(00362759)